

RESPECT DES BONS USAGES

- Pour des raisons de sécurité et par respect pour ce lieu, le cimetière est interdit aux enfants non accompagnés d'un adulte.
- Pour une bonne entente entre voisins nous joignons à cette lettre un rappel des bons usages à observer dans la commune.

DECHETS

- La communauté de commune du Vexin-Thelle a constaté régulièrement, à proximité de la déchèterie à Liancourt-Saint-Pierre et du Point Propre à Porcheux la Houssoye, des désagréments liés à l'envoi de détritres sur la voie publique lors des trajets des usagers jusqu'aux déchèteries, notamment eu égard à l'utilisation de remorques non bâchées.

Afin d'éviter ce type de désagrément, la Communauté de Communes du Vexin Thelle tient à rappeler aux usagers, la règle du bâchage des remorques du transport de déchets.

Ce rappel sera également ajouté au prochain bulletin d'information de la Communauté de Communes du Vexin Thelle (VEXINFO) et un panneau alertant les usagers sur ce point, est déjà en place à la déchèterie de Liancourt-Saint-Pierre depuis plusieurs années. Les habitants doivent respecter cette règle en vigueur.

ASSOCIATION

- Pour rappel, une association SET (Sauvez L'Église de Thibivillers), a été créée l'an dernier afin de recueillir des fonds pour la réfection intérieure de notre église qui souffre de l'humidité. Des travaux importants sont à prévoir. Pour toute information ou pour un don, adressez vous à son président, Yannick Jubault à l'adresse : yannick.jubault@hotmail.fr.

ENVIRONNEMENT

- A notre grande inquiétude, il a été constaté des trous de balles dans nos candélabres.
- Soyons vigilants, un trop grand nombre de chats errants circulent dans notre village et peuvent être porteurs de maladie. La SPA a été prévenue et conseille de les stériliser.

NOS HEBERGEMENTS

- Le Puits d'Angle, proposant cinq chambres a réouvert ses portes cette année. Pour plus d'informations veuillez contacter madame Baudet.
- La Cabane à chouettes, maison d'hôte, a ouvert ses portes cette année. Pour plus d'informations veuillez contacter monsieur et madame Harrois.
- Le Clos des acacias, gîte, est ouvert. Veuillez contacter madame Hamier.

L'équipe municipale reste à votre écoute pour toute suggestion dans l'intérêt de notre joli village.

Pièces jointes :

- Carte projet circulation
- Rappel des bons d'usages
- Elaboration du PLU
- Prochaines manifestations



Thibivillers

Lettre d'informations N°3



Comme promis et dans un souci de transparence, nous revenons vers vous dans cette troisième lettre d'information.

LE P.L.U. (plan local d'urbanisation)

Commençons par le plus important ; suite à l'annulation de l'ancien projet PLU et afin de préserver la beauté de notre village (et le prix de l'immobilier), nous avons décidé d'encadrer la quantité et la qualité des constructions à venir dans notre village. Pour cela la loi française met à notre disposition le plan local d'urbanisation qui permet aux communes d'imposer certaines contraintes concernant les projets immobiliers (choix du taux de croissance et de l'implantation des nouvelles constructions, prise en compte de normes architecturales afin de préserver la typicité de l'habitat (en particulier en centre village), préservation de « zones vertes », etc.). Nous avons donc au mois de mai dernier relancé un nouveau projet de plan local d'urbanisation, piloté par une commission municipale composée de madame le maire Déborah HAMIER, le 1^{er} adjoint monsieur Daniel André, le 2^{ème} adjoint monsieur Christophe Caron, un conseiller municipal monsieur Yannick Jubault, et d'un habitant du village monsieur Étienne Bourguignon. Une réunion publique concernant ce plan d'urbanisation sera proposée prochainement. (Plan d'élaboration du PLU joint)

LES TRAVAUX DANS LE VILLAGE

- Pour des raisons de sécurité les tilleuls de la place du village ont été élagués. Nous en avons profité pour tailler d'autres arbres qui en avaient besoin. Un arbre rue de saint Brice qui gênait le futur assainissement des eaux pluviales, a dû être abattu.
- Des travaux ont été effectués impasse de la Chaumière, pour une mise aux normes électriques. Il a été rajouté également un lampadaire au bout de l'impasse.
- La réalisation d'un assainissement pluvial rue de Saint Brice et rue du Cliquet aura lieu, occasionnant momentanément leur fermeture en octobre 2016. (un aménagement partiel sera fait pour le passage des cars).
- Le terrain de jeux pour enfants sera prochainement doté de grilles afin de sécuriser cette zone. Suite à des dégradations les réparations nécessaires ont été effectuées. (nous rappelons que cette aire de jeux est strictement réservés aux enfants sous la surveillance d'un adulte.)
- Une étude est en cours concernant la pose de caniveaux rue de saint Brice.
- La réfection des candélabres va débuter (nombre d'entre eux étant très attaqué par la rouille (septembre 2016),

• Une étude concernant la circulation dans notre village est en cours.

Constat :

- Nous avons observé une augmentation du passage chaque matin et chaque soir de véhicules, souvent trop rapides (bien au-dessus des 30 km/h autorisés), traversant notre village pour gagner du temps. Ces véhicules mettent en péril la sécurité de nos rues. Afin de limiter ce risque, un système de sens interdit est à l'étude et sera mis à l'épreuve durant six mois après validation par le conseil municipal.
- Malgré les ralentisseurs, de nombreux véhicules ont une vitesse excessive mettant à risque le déplacement des enfants en particulier devant l'aire de jeux
- Nous avons le projet d'aménager une piste cyclable rue de Saint-Brice, permettant de rejoindre la pleine des sport

Proposition de modification de la circulation (à l'étude)

Le principe serait d'inciter les véhicules à utiliser la D153 au lieu de traverser le village par la rue de Saint Brice et la rue des Tilleuls (ce qui permet l'usage de la Départementale sans détour kilométrique). Pour cela, nous envisageons d'imposer un sens unique de circulation vers le centre du village et de mettre en sens interdit la sortie de village par ces deux rues.

- La place du centre du village, deviendrait un sens giratoire, à sens unique (dans les sens rue de Cèdres, rue des Tilleuls, rue du Cliquet), interdisant le sens de circulation depuis la rue des Tilleuls vers la rue des Cèdres particulièrement dangereux)
- La rue de Saint-Brice serait donc en sens unique (de Chaumont vers Thibi), - La rue de Taillis serait donc en sens unique (de Porcheux à Thibi)
- Cela permettrait d'envisager une piste cyclable rue de Saint Brice avec un cout raisonnable pour la commune (le sens unique permettant cette réalisation sans élargissement de la route)
- Naturellement ce projet n'est pas sans impact pour les habitants de Thibi, en particulier, l'accès de Chaumont (et de Porcheux) depuis Thibi se ferait désormais par la rue des Tilleuls puis la D153 (en passant devant le silo). Cela changerait nos habitudes mais ne constitue pas un détour ni en km ni en temps.
- Nous pensons que ce projet présente de nombreux avantages et peu d'inconvénients, néanmoins il nous apparait indispensable de recueillir l'avis des habitants et de tester le dispositif avant toute décision définitive. Un livre blanc sera à la disposition en mairie afin de prendre en compte vos remarques. (voir cartes en annexe)

LE FONCTIONNEMENT DE LA MUNICIPALITÉ

- Le renouvellement des cartes des électeurs, dit refonte, aura lieu en 2017, c'est la préfecture qui se chargera d'expédier les cartes à la mairie. Pour tout renseignement contacter notre secrétaire de mairie.
- Le site internet de la commune (www.thibivillers.fr) depuis début mai 2016. On pourra y trouver diverses informations aussi bien administratives qu'associatives, sur la vie de notre village. Vous pourrez également consulter les disponibilités de la salle des fêtes si vous souhaitez la louer. Pour toute question ou information, vous pouvez écrire à madame le maire ou à l'élue de votre choix par l'intermédiaire de ce site.
- Au mois de février dernier, deux élues ont démissionné, madame Jacquemin et madame Pernier.
- Suite à des dysfonctionnements dans la gestion de la salle des fêtes et du comité des fêtes L.A.G.M.T. (association présidée par madame Jacquemin) que gérait la salle des fêtes a été dissoute, et est désormais gérée par la commune de Thibivillers, a travers une régie (Trésor Public) qui s'occupe des réservations et de l'encaissement des locations de la salle des fêtes. Les chèques devront être adressés désormais à l'ordre du Trésor Public. (Prendre contact avec notre secrétaire de mairie madame Bénédicte Clopeau au 03 44 49 13 26 aux horaires d'ouverture du secrétariat de la mairie).
- Au mois de Septembre dernier, une élue a démissionné, madame Vandamme.
- Le comité des fêtes de Thibivillers, est piloté désormais par une nouvelle équipe dont la présidente est Marie-Hélène Jubault.
- Une première manifestation a eu lieu le 24 mai dernier. Il s'agissait d'un concert de jazz.
- Le 18 juin dernier, une soirée Paella a connu un vif succès.
- D'autres animations comme l'animation pizza pour les enfants le 8 octobre 2016 qui a connu également beaucoup de succès.
- L'arbre de Noël le 10 décembre 2016 avec la participation de Fanfan et Léo les 2 ânes du Père Noël, qui promèneront les enfants sages.
- La soirée du réveillon du jour de l'an sera organisée par le comité des fêtes, à la salle des fêtes. **Réservez dès à présent votre soirée.**
- Et en 2017, un concert de Jazz est déjà programmé pour le 13 mai.
- Désormais l'exposition de peinture aura lieu tous les deux ans seulement. La prochaine édition sera en 2017.



RAMASSAGE SCOLAIRE

- A la demande de parents d'élèves, madame le maire a obtenu un changement d'horaire pour le ramassage des collégiens. Un car supplémentaire à 15h55 a également été rajouté puis retiré par le Conseil Départemental pour la rentrée 2016. Suite a cette suppression de car madame le maire fait le nécessaire auprès des autorités compétentes pour qu'une étude soit faite et que les collégiens de Thibivillers n'aient pas à attendre 1h45 pour pouvoir rentrer chez eux.

REGROUPEMENT SCOLAIRE

- Suite à une augmentation d'élèves, une classe supplémentaire a été rajoutée en urgence (construction d'un préfabriqué) au pôle élémentaire de Bachivillers pour accueillir les élèves dans de bonnes conditions. Nous remercions toute l'équipe qui s'est occupée de ce projet.